



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 29505

Texte de la question

M. Franck Dhersin souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation douloureuse des mères de famille dont le conjoint est condamné pour avoir maltraité ses enfants. Aucune aide n'a en effet été prévue pour assister ces familles dont un grand nombre se trouve, du fait de la condamnation prononcée, dans une situation financière extrêmement difficile. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elles compte prendre pour aider ces familles à surmonter cette situation et éviter ainsi le placement des enfants en foyer.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des mères de famille dont le conjoint est condamné à la suite de maltraitance ou d'abus sexuel commis sur leurs enfants. Ces familles ont besoin d'un soutien psychologique assuré le plus souvent par les structures du secteur psychiatrique. Dans certains cas, le juge pour enfants peut mandater un service d'action éducative auprès de la famille, cette mesure étant financée par le conseil général. La perte de revenus pouvant résulter de l'incarcération du conjoint peut donner lieu, comme dans toutes les situations de ce type, à l'attribution de l'allocation de parent isolé, versée par la caisse d'allocations familiales dans les conditions de droit commun. De plus, des aides financières peuvent être attribuées par le service départemental d'aide sociale à l'enfance du département de résidence de la famille.

Données clés

Auteur : [M. Franck Dhersin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29505

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 novembre 1999

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2771

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6838